



**Déclaration d'installation de gaz alimentant une
PAC à absorption géothermique positionnée à
l'intérieur des immeubles d'habitation**

cegibat

Dans le cadre de la réalisation d'une installation de gaz neuve, ou après le complément ou la modification d'une installation gaz existante, l'installateur doit garantir la conformité de l'installation aux dispositions réglementaires en vigueur.

A ce jour, il n'existe pas de modèle déposé de certificat de conformité (type Cerfa) pour les installations de gaz alimentant les pompes à chaleur à absorption géothermique implantées à l'intérieur **d'immeubles d'habitation**. Il convient toutefois à l'installateur de réaliser une « Déclaration d'installation de gaz pour les immeubles d'habitation ».

Sur la base des éléments minimum devant y figurer, la déclaration pourra comprendre les éléments suivants :

- dénomination et adresse précise de l'établissement à mettre en gaz
- nom et adresse du ou des installateurs
- description sommaire, précisant en particulier les limites amont et aval, de l'installation (ou de chaque partie d'installation en cas de pluralité d'installateurs)
- attestation du ou des installateurs qui garantit l'étanchéité de l'installation
- date et signature du ou des installateurs

Le document proposé ci-après est un modèle mis à disposition des installateurs. Il peut être utilisé directement, reproduit ou encore servir de base pour rédiger votre propre déclaration sur papier libre.

Nota : Ce certificat n'atteste en rien de la conformité de l'installation par rapport :

- A la réglementation acoustique et celle relative à la lutte contre le bruit de voisinage,
- A la réglementation ICPE,
- A la réglementation portant sur l'utilisation et la manipulation du fluide frigorigène.

**Déclaration d'installation de gaz alimentant une PAC
à absorption géothermique positionnée à l'intérieur
des immeubles d'habitation**

Nom et adresse de l'établissement

Famille (1^{ère}, 2^e, 3^e ou 4^e) du bâtiment d'habitation.....

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DE L'INSTALLATEUR

Je soussigné, installateur, déclare avoir réalisé, modifié, complété (*)
l'installation suivante :

Origine et extrémité ↓	Tuyauterie				Appareil(s)		
	Nature	L	Ø	Mode d'assemblage	Implantation ⁽¹⁾	Nature	Puissance calorifique
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

⁽¹⁾ La salle des machines (SdM) doit être distincte de la chaufferie si cette dernière existe.

Nature du gaz Pression d'utilisation

Je certifie que l'installation décrite ci-dessus, réalisée par mes soins, a été exécutée conformément aux dispositions en vigueur et aux prescriptions particulières du permis de construire.

Je certifie que les essais d'étanchéité et/ou de résistance mécanique prévus par l'article 9 de l'arrêté du 2 août 1977 modifié ont été effectués le..... et que les résultats sont satisfaisants.

Fait le à

Signature et
cachet de l'installateur



Nota : déclaration à établir en 3 exemplaires

- 1 pour l'installateur
- 1 pour le distributeur
- 1 pour l'utilisateur ou le propriétaire

(*) Rayer les mentions inutiles